

Pellet pratique

Fiche pratique 3

Le chauffage aux granulés de bois :

j'y réfléchis je me lance je suis équipé



Faire installer un poêle à granulés de bois



Conseils pratiques pour un projet réussi

Les poêles à granulés de bois connaissent un succès grandissant. Apprécies pour leur confort d'utilisation et les économies qu'ils permettent sur la facture de chauffage, les granulés de bois ont aussi l'avantage d'être une énergie renouvelable produite localement !

Voici des conseils pratiques pour choisir son poêle, s'assurer d'une bonne installation et d'un bon entretien. Autant de manières d'obtenir une pleine satisfaction dans votre choix !

1. Bien choisir son matériel

Il existe 2 types d'appareils selon l'étanchéité à l'air de votre logement :

- **Poêles non étanches** : l'arrivée de l'air de combustion dans votre poêle peut se faire directement dans la pièce ou se trouve le poêle. C'est le montage traditionnel.
- **Poêles étanches** : la prise d'air de combustion doit se faire à l'extérieur. Ce montage permet une forte amélioration des performances thermiques des logements. Il sera obligatoire dans la prochaine réglementation thermique. Pour ce faire, l'air frais arrive soit par un conduit prévu à cet effet, soit grâce à de nouveaux conduits de fumées dit "double flux". Dans ce dernier cas, votre installateur devra s'assurer d'un réglage du tirage d'air adapté à la hauteur du conduit.

Il existe 3 types de poêles selon votre usage :

— **à air de convection** : votre poêle est dans la pièce principale de vie mais il peut chauffer d'autres pièces.

— **à air de convection** : l'air chaud est propulsé uniquement dans la pièce de vie (avec ou sans ventilateur de convection forcée),

— **à air chaud canalisable** : l'air est amené dans d'autres pièces par des canalisations d'air chaud,

— **hydraulique** : le poêle chauffe un réseau hydraulique connecté à des radiateurs à eau ou à un plancher chauffant. Cette solution est possible plutôt dans des petits logements ou des logements à basse consommation d'énergie.

Dans tous les cas, votre poêle doit être conforme à la norme EN 14785. Demandez le certificat de conformité à votre installateur ou à votre distributeur. Celui-ci est nécessaire pour obtenir le crédit d'impôt.

à savoir

Règle n°1

Ne pas "surdimensionner" la puissance de votre poêle

La tentation est grande de prévoir plus large, "au cas où". C'est pourtant la première erreur à éviter : votre poêle ne fonctionnera pas à plein régime, son rendement sera moindre, son encrassement sera supérieur et votre consommation de bois sera plus grande. Choisissez donc la puissance correspondant "au plus juste" à vos besoins de chaleur (volumes à chauffer, qualité d'isolation, ventilation...)

Autonomie

Les poêles à granulés de bois se chargent avec des sacs de 15 kg. La trémie du poêle permet en général de stocker entre 20 et 40 kg de granulés. Cela offre, selon la puissance et les conditions de températures intérieures et extérieures, une autonomie de 1 à 3 jours environ.

Bruit

Les poêles à granulés fonctionnent avec au moins un ventilateur et un moteur. Ils peuvent faire un léger bruit. Parlez-en avec votre installateur pour vous faire conseiller et ne pas avoir de mauvaise surprise.



2. Bien installer son poêle à granulé

A savoir

Installation électrique :

L'alimentation électrique de votre poêle doit être séparée du reste du circuit électrique grâce à une protection en tête de ligne raccordée directement au tableau électrique.

Truc de pro

"Il faut tuber comme un poêle à bois". En effet, il n'existe pas de norme spécifique aux poêles à granulés de bois.

Les règles d'installation préconisées sont reprises dans les documents techniques d'application (DTA) des fabricants de conduits de cheminée.

Type de conduit : il est nécessaire d'avoir un "vrai" conduit de fumée, soit par un boisseau existant qui sera généralement tubé, soit par un conduit métallique isolé.

Check-liste pro

Avant d'installer, votre installateur doit s'assurer des points suivants :

- Dimensionner et choisir le conduit de fumée selon la norme EN 13384.1
- Se référer à la préconisation du fabricant si les données ne permettent pas un calcul sur les bases de cette norme.

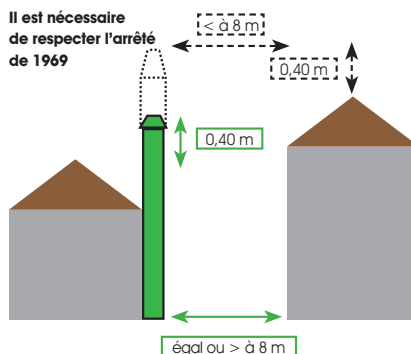
Pour utiliser un conduit existant, si sa dimension est correcte, votre installateur doit :

- S'assurer que le conduit existant est propre à l'utilisation, s'il faut et si on peut passer un tubage dedans ; dans ce cas, le conduit doit être ramoné et c'est le ramoneur qui donne le feu vert
- Respecter la hauteur réglementaire du conduit décrite par l'arrêté du 22 octobre 1969 repris dans le DTU 24.1 (voir illustration ci-contre)
- Respecter les écarts au feu, en fonction du type de conduit

La pose dite "en ventouse" n'est autorisée que sur les poêles parfaitement étanches à l'air. En effet, ce type d'évacuation des fumées peut se faire en façade, sans conduit vertical allant vers le toit. Cela ne permet pas de garantir un tirage naturel suffisant et la façade peut être soumise à des vents forts. Pour éviter le risque plus fort de retour des fumées dans l'habitat, il faut donc des poêles strictement étanches à l'air, plus sécurisés et avec une extraction des fumées plus puissante. Le conduit et le raccordement utilisés doivent également garantir l'étanchéité de l'évacuation des fumées. Le CSTB délivre des DTA (document technique d'application) qui apportent une garantie supplémentaire sur l'étanchéité du poêle. Dans le cas d'une installation d'un appareil non étanche, il faut systématiquement respecter l'arrêté de 1969 (voir illustration ci-dessous).

Le débouché du conduit doit être situé à 0,40 m au moins au-dessus de toute partie distante de moins de 8 m sauf si, du fait de la faible dimension de cette partie de construction, il n'y a pas de risque que l'orifice du conduit se trouve dans une zone de succion.

Pour les toits terrasse et toits avec pente inférieure à 15°, prévoir un débouché à 1,20 m ou 1 m au dessus de l'acrotère.



3. Bien utiliser son poêle à granulé

Entretenez votre poêle régulièrement

- **un entretien hebdomadaire** : vider le cendrier, aspirer les poussières, nettoyer la vitre...
- **un entretien annuel** : faire ramoner votre conduit 2 fois par an et faire entretenir par un professionnel dans le cadre d'un contrat annuel d'entretien. Le ramonage est le même que pour les appareils à bois.

Pour cela suivez les consignes d'entretien données par le fabricant de votre poêle. Pour un fonctionnement optimal de votre poêle, exigez du pellet certifié par NF Biocombustible, DINplus ou ENplus. Contrôlez la mention d'un numéro de titulaire qui garantit des contrôles externes de votre granulé : la mention "conforme à" ne suffit pas.

→ Consultez notre fiche "Comment trouver du granulé de bois certifié" : www.propellet.fr/fiches-qualite.php

à savoir

Règle n°2

Faites appel à un installateur Qualibois

N'installez surtout pas votre poêle vous-même et exigez un installateur "Qualibois". C'est la seule qualification officielle qui garantisse les compétences minimales de votre installateur : formation, contrôles extérieurs, grilles d'autocontrôle, etc. C'est donc le gage minimal de la qualité de votre installation.

→ Voir notre fiche pratique "Bien choisir son installateur"



Règle n°3

Un raccordement des fumées conforme

Ce point crucial pour votre sécurité est de la responsabilité de votre installateur. Si vous avez le moindre doute quant à la solution proposée, n'hésitez pas à demander un autre devis ou à demander conseil à un fumiste/ramoneur.

Propellet France est l'interprofession du chauffage aux granulés de bois. Sa mission est de faire connaître ce mode de chauffage et d'en développer la qualité



Tout savoir sur le chauffage aux pellets



www.propellet.fr

Contact : info@propellet.fr

Retrouvez toutes les fiches Pellet pratique www.propellet.fr/fiches-qualite.php

Pour un projet réussi, faites-vous accompagner d'un professionnel qualifié.

Retrouver la liste des membres sur www.propellet.fr/nos-membres.html

Avec le soutien de :

Rhône-Alpes Région

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie